



DSM/24-998-64 du 45334

**PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024 - PROTOCOLE "HSE DE REMPLACEMENT"
(RCD-RLD)**

Destinataires : Proviseurs des lycées - Directeurs des EREA - Principaux des collèges

Dossier suivi par : Division des Structures et des Moyens - M. DELON / M. MAUREL - Tel : 04 42 91 71 63 -
Courriel : ce.dsm@ac-aix-marseille.fr - Division des Personnels Enseignants - Mme MISERY - Tel : 04 42 91 73 65
- Courriel : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr - Référent académique RCD - M. NOISSETTE - Tel : 07 68 05 50 69 -
Courriel : sandydavid.noisette@ac-aix-marseille.fr

L'enveloppe « **HSE de Remplacement** » (Heures Supplémentaires Effectives), provisionnée sur le budget académique, permet aux chefs d'établissement d'assurer le financement du remplacement des enseignants absents, hors suppléance par les services de la DIPE.

Initialement transmise en deux temps aux établissements (septembre et mars), cette enveloppe, calculée sur la base d'un pourcentage de la DGH des établissements, pouvait être réabondée sur simple demande justifiée des chefs d'établissement.

Avec la mise en œuvre du Pacte (mission forfaitaire 18h « Remplacement de Courte Durée ») à la rentrée scolaire 2023 et afin de faciliter la mise en place des plans annuels de RCD des établissements, il a été nécessaire de modifier le processus d'allocation des HSE de remplacement. A la rentrée scolaire 2024, le protocole suivant sur les HSE de remplacement rentrera en vigueur, en parallèle de la notification de parts fonctionnelles du Pacte :

1 - Notification :

Dès le mois de septembre, la Division des Structures et des Moyens procédera à la notification aux établissements de l'enveloppe annuelle « HSE de remplacement », intégrant le Remplacement de Courte Durée (RCD - inférieur à 15 jours) et le Remplacement de Longue Durée (RLD - supérieur à 15 jours).

Il incombe aux chefs d'établissement d'harmoniser la complémentarité des enveloppes « HSE de Remplacement » et parts fonctionnelles du Pacte.

2 - Répartition :

La répartition des enveloppes « HSE de remplacement » entre les EPLE est effectuée selon les critères et les pondérations suivants :

CRITERES	PONDERATIONS
Nombre d'enseignants sur l'année N-1	3
Taux d'absence moyen sur l'année N-1	2
Indice d'éloignement le plus récent	1
Consommation de parts fonctionnelles Pacte « RCD » de l'année N-1	1
Taux d'efficacité du remplacement N-1	1

Par ailleurs, une réserve académique sera mise en place afin de permettre de répondre aux demandes « exceptionnelles » d'abondement. Ces demandes, dûment justifiées, devront être adressées directement à ce.dsm@ac-aix-marseille.fr via le formulaire joint en annexe 1. Elles seront honorées sous réserve que l'enveloppe « HSE de Remplacement » de l'établissement soit entièrement consommée et que l'état de la réserve le permette au moment du dépôt de la demande.

3 - Contrôle :

Un contrôle a posteriori en janvier et juin de l'année scolaire concernée sera effectué sur les parts fonctionnelles du Pacte comme sur les HSE afin d'identifier les écarts entre les dotations et la consommation.

4 - Codification :

Pour rappel, les codifications suivantes doivent être utilisées pour la saisie dans ASIE des HSE de Remplacement :

Code indemnité	Code motif	Observations
1241 - HSE Remplacement de courte durée	5100 - Remplacement de courte durée	HSE issue des remplacements renseignés dans le module congés (GI/GC). Une interface permet d'alimenter automatiquement ASIE après une phase de validation.
0497 - HSE d'enseignement pour suppléances	1100 - Heure de suppléance d'enseignement	Indemnité saisie dans ASIE lorsque l'attribution d'heure de remplacement de courte durée de code 1241 n'a pas pu se faire à partir de l'application GI/GC.

Pièce jointe : Annexe I - Demande d'abondement exceptionnel en HSE de Remplacement

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1 : FORMULAIRE ABONDEMENT EXCEPTIONNEL "HSE DE REMPLACEMENT"

ETABLISSEMENT :		RNE :	
------------------------	--	--------------	--

	Nom	Prénom	Discipline	Absent(e)		Volume horaire hebdomadaire	Nombre de semaines
				du ...	au...		
Professeur absent							
Remplacé en interne par ...							

NOMBRE D'HSE DEMANDEES :

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT :	
--	--

CADRE RESERVE A LA DSM :
Consommation HSE Remplacement dans ASIE
Consommation SUPPLE dans ASIE
Dotation PACTE
Consommation PACTE RCD
Imprimé VS de l'agent absent
Imprimé ASIE / STS